



CSA DU 27 JANVIER 2025 ,
Académie de Montpellier
Compte-rendu du SNALC

- **Présents** :
- **administration** : Rectrice, SG et SG adjoints, les 5 DASEN, division des moyens, Drafpica...
 - **OS** : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

- **Déclarations liminaires** : FSU/ UNSA / SNALC / FO / SUD.

➤ **Réponses de Mme la rectrice** :

Conditions de réflexion sur les moyens : le CSA ministériel s'est bien réuni, et des arbitrages favorables ont été obtenus par notre ministre d'Etat. Mme la Rectrice explique qu'elle n'a annoncé à la presse que les enveloppes attribuées par le ministère à l'académie de Montpellier.

Elle précise que sur le BOP214, nous avons obtenu 4 emplois dont la répartition est gérée au niveau de la région académique (ce ne sera donc pas à l'ordre du jour de cette instance).

Prépa seconde sont bien maintenues, pour une 2^e année d'expérimentation. Un examen du dispositif sera fait en fin d'année, et nous proposerons encore une offre de 5 prépa-seconde (une par département).

Concertation formation orientation ; dans le cadre du GT formation, nous pouvons faire nos propositions, qui seront remontées, qu'elles soient consensuelles ou pas. Mme la Rectrice se dit absolument convaincue du rôle joué par les Psy-EN et les CIO.

Concernant le CAEN, mme la Rectrice indique qu'il sera bien réuni. Les services sont en train de travailler à l'organisation de cette réunion dans les prochaines semaines, et au plus tard avant la fin de l'année scolaire.

Sur **l'action sociale**, nous sommes encore sur le régime spécial tant que le budget n'est pas voté (25% du budget précédent débloqué en attendant le vote du budget 2025). Les aides d'urgence sont encore attribuées tous les mois, mais nous attendons la ligne budgétaire correspondante...

Sur l'école inclusive, la ministre d'Etat a fait passer le message qu'il s'agissait d'un enjeu majeur. Elle encourage ouverture d'Ulis, recrutements d'AESH... d'ailleurs dans notre académie, nous avons multiplié par 2 le nombre d'ETP d'AESH depuis 2020. Nous y reviendrons en fin de CSA ; divers dispositifs, en collaboration avec l'ARS, voient le jour (unité autisme...) La loi c'est d'inclure tout le monde, et la ministre est convaincue de la nécessité de relever le défi.

Nous nous félicitons aussi des **moyens accordés pour les vies scolaires**. Les moyens « tranquillité scolaire » sont déjà en place dans les établissements ; il s'agit de moyens provisoires dont la répartition sera à confirmer à la rentrée prochaine.

Mme la rectrice se réjouit de la **publication du programme EVARS** (Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle), et garanti son soutien pour la mise en œuvre de ce programme. Elle rappelle d'ailleurs avoir installé un observatoire des violences subies par les jeunes dans leur sphère privée.

1E POINT : PREVISION DES EFFECTIFS DU 1^{ER} ET 2ND DEGRES POUR LA RENTREE 2025

- **Evolution des effectifs 1D (public) :**

	Constat 2024	Prévision 2025	Prévision de variation R25
Aude	27915	27584	-331
Gard	59977	59127	-850
Hérault	95395	94877	-518
Lozère	3955	3828	-127
P.O.	36627	37235	-392
Académie	224869	222651	-2218

L'académie de Montpellier n'échappe pas à la démographie décroissante dans le premier degré et perd 2218 élèves (-80811 élèves au niveau national). Elle suit ainsi la tendance nationale (baisse moyenne de 1,36%).

La même tendance s'observe pour l'enseignement privé, où tous les départements perdent des élèves, à l'exception de l'Aude (-424 élèves attendus au niveau académique). Tous les niveaux sont impactés à l'exception du CE1.

A la rentrée 2025, il y aura donc en tout 250559 élèves scolarisés dans le premier degré, dont 11% dans le privé.

La baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2027. Notons aussi que 80% de la diminution se situe sur les niveaux CE2 à CM2, mais que l'on observe une augmentation relative sur les niveaux GS (+147) et CP (+205). NB : les OS notent un différentiel entre les effectifs donnés en CSASD et ceux avancés en CSA, mais aussi avec les données de l'open data. Mme la Rectrice explique que ce sont les données fixées dans les instances académiques qui servent à l'attribution des moyens et sont remontées au niveau ministériel, et que pour avoir une vision pluri-annuelle, il faut travailler avec la note de l'INSEE, publication du 3 décembre.

- **Evolution des effectifs 2D (public)**

Niveau du 2d degré	Variation d'effectifs (académiques) - public	Variation d'effectifs (académiques) - privé sous contrat
Collèges et Erea	-1155	-11
Lycée général et technologique	-159	+72
Lycée professionnel	+111	+2
Post-BAC	+148	-97
Total 2d ajusté	-1051	-79

Le second degré perd environ 1000 élèves pour tous les niveaux confondus.

Les effectifs en collège sont en baisse dans l'ensemble des départements, mais la situation est beaucoup moins homogène en lycée général et technologique ; si 3 départements perdent des élèves (le Gard est particulièrement touché avec -184), le département de l'Hérault voit son nombre de lycéens augmenter de 110 élèves ; les lycéens Héraultais représenteront donc 45,6% des lycéens académiques à la rentrée (NB : la démographie des lycées augmente aussi dans les P.O. , de 31 élèves).

Notons que l'enseignement privé sous contrat perd lui aussi des élèves, notamment en post-bac et en collège. En revanche, les lycées généraux et technologiques du privé enregistrent une hausse démographique dans tous les départements, sauf l'Aude en baisse. La voie professionnelle privée reste globalement stable.

NB : Mme la rectrice explique que l'administration fait du suivi par structure, et non pas du suivi de cohortes. D'où la difficulté à obtenir des prévisions en parfait accord avec les constats.

2E POINT : REPARTITION DES MESURES D'EMPLOI POUR LE PREMIER DEGRE R2025

Mme la Rectrice rappelle le contexte pluriannuel effectifs/moyens dans lequel s'inscrit la gestion de notre académie. Un suivi depuis 2020 montre que la baisse d'effectifs de presque 7000 élèves, s'est accompagnée d'une dotation supplémentaire de presque 900 ETP (888). Cela a permis de remonter le taux d'encadrement chaque année (au final on est passé d'un P/E à 5,6 à un P/E à plus de 6). Si l'on considère un autre indicateur ; le E/C ; on arrive aujourd'hui à 21-22 élèves par classe là où en 2020 nous étions à 24-25.

Si on remonte plus loin encore : on a gagné depuis 2017 +561 ETP pour le 1^{er} degré, +547ETP dans le 2d degré.

Pour la rentrée 2025, l'académie **perd 10 emplois** (à contextualiser avec les -470 postes au niveau national). L'effort consenti l'an dernier (+10ETP alors que nous enregistrons -3300 élèves entre R2023 et R2024) n'a donc pas été pérennisé.

Pour autant, il faut bien reconnaître que le **P/E progresse** dans l'ensemble des départements (autour de **6ETP enseignants pour 100 élèves**). Le but affiché étant de prendre en compte la démographie mais aussi le contexte social/territorial de chaque département, pour répondre au mieux aux 5 priorités nationales et académiques :

- accompagnement des territoires ruraux (même peu peuplés)
- accompagnement des élèves en situation de handicap
- renforcement des capacités de remplacement
- poursuite du déploiement des TPS dans les quartiers de politique de la ville
- rééquilibrage des taux d'encadrement entre les départements de l'Académie.

	variation effectifs R25	P/E constaté R24	mesures R25	P/E projeté (R25)
AUDE	-331	6,216	0	6,290
GARD	-850	5,948	-12	6,013
HERAULT	-518	5,943	5	5,981
LOZERE	-127	10,450	-3	10,718
P.O.	-392	6,344	0	6,41
ACADEMIE	-2218	6,125	-10	6,181

Mme la Rectrice relativise la perte de moyen : la baisse des effectifs = 1% des effectifs du 1^{er} degré, alors que la baisse des moyens d'enseignement = 0,007%...

Autorisation exceptionnelle de recrutement = moyens provisoires, sur lesquels on peut avoir des contractuels mais aussi des titulaires. Sur l'année 24-25, on est à environ 150 contractuels 1D (moins que l'an dernier) et on a fait appel à l'ensemble de la liste complémentaire.

Le SNALC intervient pour compléter son propos de déclaration liminaire. Si les conditions d'encadrement ne sont pas dégradées, il faut être honnête, elles ne sont pas améliorées (E/C à 21 pour la prochaine rentrée). C'est moins pire qu'il y a quelques années en terme d'effectifs moyens, mais les moyennes cachent des réalités préoccupantes. La réduction d'effectifs liée à divers dispositifs de dédoublement rejaillit sur les effectifs des classes supérieures. Et n'oublions pas non plus de mentionner l'évolution du public que nous accueillons et de ses difficultés. L'inclusion ne se fait plus de la même façon (en ULIS, l'inclusion se fait désormais par défaut dans les classes, quand avant on allait dans le dispositif pour rejoindre la classe sur quelques heures / les aides humaines sont devenues majoritairement mutualisées, quand elles étaient auparavant individuelles ...). Et les cumuls de difficultés rendent ces dotations insuffisantes pour traiter l'ensemble des priorités académiques. Par ailleurs, le SNALC demande une harmonisation des pratiques en ce qui concerne la préparation de la carte scolaire e 1D ; certains départements organisent un GT avant le CSASD, d'autres non, et c'est regrettable. Mme la rectrice répond faire confiance à ses DASEN pour instaurer un dialogue social de qualité. Elle ajoute qu'ils ont tous entendu ce qui vient d'être dit...

3E POINT : REPARTITION DES MESURES D'EMPLOI POUR LE SECOND DEGRE R2025

Depuis 2020, nous avons obtenu 487 ETP supplémentaires alors que le nombre d'élèves dans le 2d degré a stagné. Pour la rentrée 2025, l'académie de Montpellier bénéficie de **+28ETP** (pour une balance de -1051 élèves).

La répartition de ces moyens proposée tient compte :

- de l'évolution démographique pour chaque niveau
- du financement de mesures liées à l'offre territoriale
- de l'accompagnement des élèves en mathématique/français en collège
- du maintien d'une « prépa lycée » par département
- de l'ouverture de 5 nouveaux dispositifs ULIS
- de l'ouverture de 2 nouveaux collèges dans l'Hérault (Maraussan et Juvignac)
- de la poursuite de l'accompagnement académique dans le cadre de la réforme du lycée
- du maintien d'une marge complémentaire pour les établissements les plus exposés à la difficulté sociale/scolaire.

Répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement :

Type d'établissement	Variation effectifs R24→R25	Variation ETP enseignement	H/E projeté 2025
CLG et SEGPA	-1115	-13	1,21
LGT	-159	0	1,35
Post BAC	+148	+4	
LP*	+111	+29	2,06

*NB : sur les 29 emplois réservés aux LP, 17 concernent la montée pédagogique

Répartition des autres moyens :

- 5 ETP pour ouverture d'ULIS
- 3 ETP pour missions de documentation dans les nouveaux établissements
- 5 emplois de personnels administratifs sur le BOP141
- 12 emplois de CPE sur le BOP230

Remarque du SNALC sur l'évolution du H/E : Cet indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, aux nombres d'élèves de chaque niveau. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (classes), mais il nous semble peu lisible et nous préférons les **taux d'encadrement** présentés en CSAMEN. (NDLR : voici les projections pour R25 : 25,4 en collège / 30,4 en LGT / 18,6 en LP / 13,4 en SEGPA / 18,8 en STS et assimilées / 35,5 en CPGE).

Le SNALC demande la répartition des emplois Jeunesse et Sport attribués à l'Occitanie sur le programme 214 (21 pour la Région Occitanie-CSAMEN du 17 janvier) : sera donné dans les instances de région académique. Il demande aussi la part des 2000 emploi AESH supplémentaires (annoncés en CSAMEN) attribuée à l'académie de Montpellier : pas encore connue des services. Nombre d'AED attribués à Montpellier sur les 600 ETP dégagés nationalement ? 32 AED supplémentaires, qui sont déjà déployés sur le terrain (leur répartition sera à revoir à la rentrée prochaine).

Le SNALC insiste sur le lycée Général et Technologique ; les conditions d'enseignement en lycée sont de plus en plus intenables. L'hétérogénéité des élèves associée aux forts effectifs rend le travail des professeurs très délicat. Nous comprenons la logique globale de l'administration ; il y a moins d'élèves donc on ne crée aucun poste. Mais attention ; l'an dernier déjà les lycées avaient perdu 8ETP, et certains départements comme l'Hérault et les PO ont une démographie positive en LGT...

Aussi le SNALC regrette qu'il n'y ait pas de **groupe de travail DGH** pour les lycées, comme c'est le cas pour les collèges en CSASD ; l'attribution de **l'accompagnement lié à la réforme du lycée et de la marge complémentaire liée aux difficultés des établissements** nous apparaissent opaques, et beaucoup de collègues se figurent qu'elles dépendent avant tout de la virulence avec laquelle les personnels se signalent aux services. Nous préférerions disposer d'indicateurs clairs et d'indices objectivables pour expliquer aux collègues pourquoi leur établissement est ou n'est pas aidé. D'ailleurs en 2019 les dotations liées à l'accompagnement académique étaient communiquées ; pourquoi n'est-ce plus le cas (en 2024, seules les IMP complètent la dotation initiale) ? La raison évoquée ne nous paraît pas faire sens, et nous sommes bien embêtés pour la retranscrire, mais il s'agissait clairement d'une fin de non recevoir. Nous le regrettons.

NDLR : le SNALC alerte sur le poids du privé, qui ne cesse de progresser dans le 2D (et nous ne parlons que d'effectifs, sans prendre en compte les IPS, dont l'écart se creuse entre public et privé) :

Niveau	Poids du privé en 2019	Poids du privé en 2025
1D	11,55%	11%
Collèges	17,42%	17,6%
LGT	15,7%	16,8%

NB : sur les écarts constatés sur le data et par rapport aux chiffres CSA, mme la Rectrice répond qu'ils sont liés au fait que les élèves d'ULIS sont comptabilisés 2 fois dans le DATA.

VOTE : CONTRE → FO / FSU / SNALC/ SUD
ABSTENTION → UNSA

4E POINT : EVOLUTION DE LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE POUR LA RENTREE 2025

3 mesures sont proposées au CSA :

- Ouverture de l'EDS Education physique à Joseph Vallot (Lodève)
- Ouverture de l'EDS Education physique à Chaptal (Mende)
- Fermeture de l'EDS Sciences de l'Ingénieur à Renouvier (Prades)

La fermeture de Prades est liée au trop faible nombre d'élèves inscrits dans l'EDS (3 seulement). L'établissement conserve par ailleurs d'autres EDS peu répandus.

VOTE : FSU → POUR
FO / SNALC / UNSA/ SUD → ABSTENTION

5E POINT : EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES R2025

Mesures voie professionnelle :

lyc. Joliot Curie Sète	FCIL niv4 électricien éclairagiste	Ouverture (capacité 12)
Lp. Pierre Mendès France Mtp	CS niv4 technicien ascensoriste	Ouverture (capacité 12)
Lyc. Pablo Picasso Perpignan	CS niv4 prod. et répa. pdts électroniques	Ouverture (capacité 12)
Lyc. Jean Moulin Béziers	CAP 2 ans charcutier-traiteur	Ouverture (capacité 12)
Lp. Marie Curie St Jean du Gard	CAP 2 ans commercialis. service hotel...	Ouverture (capacité 12)
Lp. Marie Curie St Jean du Gard	CS niv4 accueil réception	Fermeture (-12)
Lyc. Jules Fil Carcassonne	BAC PRO mainten. Syst. Prod.connectés	Diminution capacité (30 → 15)
Lyc. Jules Fil Carcassonne	BAC PRO Modélisation/prototypage 3D	Ouverture (capacité 15)
LP Paul Langevin Beaucaire	BAC PRO métiers de l'accueil	Ouverture (capacité 15)

LP Paul Langevin Beaucaire	BAC PRO métiers commerce et vente (B)	Fermeture (-15)
Lyc. Jean Moulin Béziers	CAP 2 ans cuisine	Augment. Capacité (12→24)
LP Leon Blum Perpignan	BAC PRO esthétique cosmétique parf.	Augment. Capacité (24→36)
LP Leon Blum Perpignan	CAP 2 ans coiffure	Augment. Capacité (36→48)

Mesures Post Bac (STS et CPGE) :

Lyc. Lucie Aubrac Sommières	BTS métiers de l'eau	Ouverture (capacité 12)
Lyc. Dhuoda Nîmes	CPGE ATS ingénierie industrielle	Ouverture (capacité 24)
Lyc. Champo Lattes	BTS photonique	Fermeture (-12)
Lyc. Jean Mermorz Mtp	BTS photonique	Ouverture (capacité 12)
Lp. Pierre Mendes France Mtp	BTS Négo et digital relation client	Diminution capacité (53→ 35)
Lyc. Louise Michel Narbonne	BTS fluides énergies domotique opt.C...	Diminution capacité (30→ 15)

L'administration remercie les représentants des personnels ayant participé au GT, l'échange a été très constructif. Elle explique que les fermetures sont liées à l'absence d'élèves inscrits dans ces formations. Reste la problématique du financement du plateau technique ascensoriste sur Pierre Mendes France, qui conditionnera l'ouverture définitive.

Le BTS ingénierie de l'eau à Sommières s'inscrit dans le projet d'établissement.

Diminutions de capacité à Mendes et Louise Michel pour ajuster aux capacités réelles.

Le SNALC remercie l'administration d'avoir tenu compte de la demande des collègues de Pierre Mendes France, qu'il avait relayé l'an dernier (concernant l'ouverture d'une formation ascensoriste). Néanmoins il comprend que l'emploi n'est pas encore octroyé définitivement ? L'administration répond qu'il s'agit en fait d'un problème physique ; l'emplacement prévu pour le plateau technique pourrait ne pas soutenir le poids des installations, à moins de consentir des travaux supplémentaires. Le VP de Région a été sollicité par Mme la rectrice, la réponse devrait intervenir rapidement. Si les travaux n'étaient pas réalisables cette année, cela serait reporté d'un an.

VOTE : ABSTENTION à l'unanimité

